DÉVELOPPEMENT DURABLE

Episode de pollution de l'air par l'ozone : mesures de restriction de la circulation

La Préfecture de Vaucluse maintient le niveau 2 d'alerte pour la journée du 27 juin 2019.

Publié le 27 juin 2019

Les mesures d'urgence prises

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes départementales, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h
- Interdiction du transit des poids lourds sur le territoire du Grand Avignon
- Interdiction de circulation des poids lourds à l'intérieur et sur la rocade Charles-de-Gaulle aux heures de pointe (7h / 9h et 16h / 19h).

Il est vivement recommandé de limiter l'usage de la voiture individuelle et de privilégier les transports en commun ainsi que le covoiturage.

> covoiturageavignonvaucluse.fr <http://www.covoiturageavignonvaucluse.fr/>

Economique bien entendu, puisque les frais de déplacement sont divisés par le nombre de personnes présentes dans la voiture. Ecologique, c'est sûr : moins de véhicules en circulation, c'est moins de pollution… Le covoiturage peut aussi être pratique et convivial, à condition que conducteurs et passagers puissent se trouver et se retrouver facilement.

> Cinq aires équipées

Elles font l'objet d'une signalisation spécifique :

- à Puget le Bas sur la commune de Puget-sur-Durance,
- au rond-point de la gare à Cadenet,
- au Vieux Château à Villelaure,
- aux Vignères à Cavaillon,
- au Pont Julien à Bonnieux.

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09